



cndp
Commission particulière
du débat public

Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre

Janvier 2010

Contribution d'élèves du lycée Jacques Prévert de Pont-Audemer

Notre TPE est un Travail Personnel Encadré par des professeurs qui a pour but d'élaborer une problématique : la nôtre portant sur le sujet du développement durable. Chaque groupe formé devra choisir un sujet portant sur l'économie, l'environnement et le social. Nous nous sommes donc intéressés au prolongement en nous demandant : « Quel tracé du prolongement du canal du Havre faut-il choisir pour respecter au mieux l'environnement ».



Lycée Jacques Prévert
Pont-Audemer

L'objectif de notre cahier d'acteur

Nous avons voulu montrer que même les jeunes pouvaient se sensibiliser à un tel débat. L'intérêt de notre cahier étant de faire une synthèse de chaque partie donnant leur avis face à ce projet. Suite à la rencontre d'un membre de la commission particulière du débat public, Mme Haudebourg, qui nous a expliqué comment faire un cahier d'acteur à partir de notre travail de TPE, nous espérons qu'un grand nombre de personnes y prêteront attention.

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ?

D'après l'article L-332-1 du code de l'environnement, « une partie de territoire d'une ou plusieurs communes peut-être classée en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, des eaux, des gisements de minéraux, des fossiles et en général du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. »

Concernés par le sujet du Grand canal du Havre, nous avons voulu réaliser ce cahier d'acteur pour montrer que ce projet nous intéressait. Tout d'abord nous expliquerons ce qu'est la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine puisqu'elle est un enjeu majeur dans le choix du tracé. Ensuite nous avons choisi volontairement 4 parties pertinentes à ce sujet.

Contribution :

• Du lycée Jacques Prévert de Pont-Audemer :

Nous sommes trois élèves de première S et nous voulons exprimer notre point de vue face au prolongement du canal à partir de l'ensemble des arguments déjà exposés.



La réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

Cette réserve a été créée par décret du 30 Décembre 1997 par les Pouvoirs publics. A l'intérieur de celle-ci, un grand nombre de parcelles a été partagées à chaque commune. (Source : Décret du 30/12/97) Les hommes ont remarqué que cet espace est devenu nécessaire pour la conservation de la nature. De plus, elle a été élargie par décret du 9 Novembre 2004. Ces 8528 hectares sont répartis sur les deux rives de la Seine.

• Les activités présentes dans cette réserve

- Printemps : « *La descente des bêtes aux marais* ».
- Été : « *Les foins et l'entretien des mares de chasse* ».
- Automne : « *La chasse au gibier d'eau* ».
- Hiver : « *La coupe du roseau* ».
- Toute l'année : « *La pêche dans l'estuaire* ». Mais aussi des études scientifiques.

<http://reserves.naturelles.org>

• Objectifs de ces zones

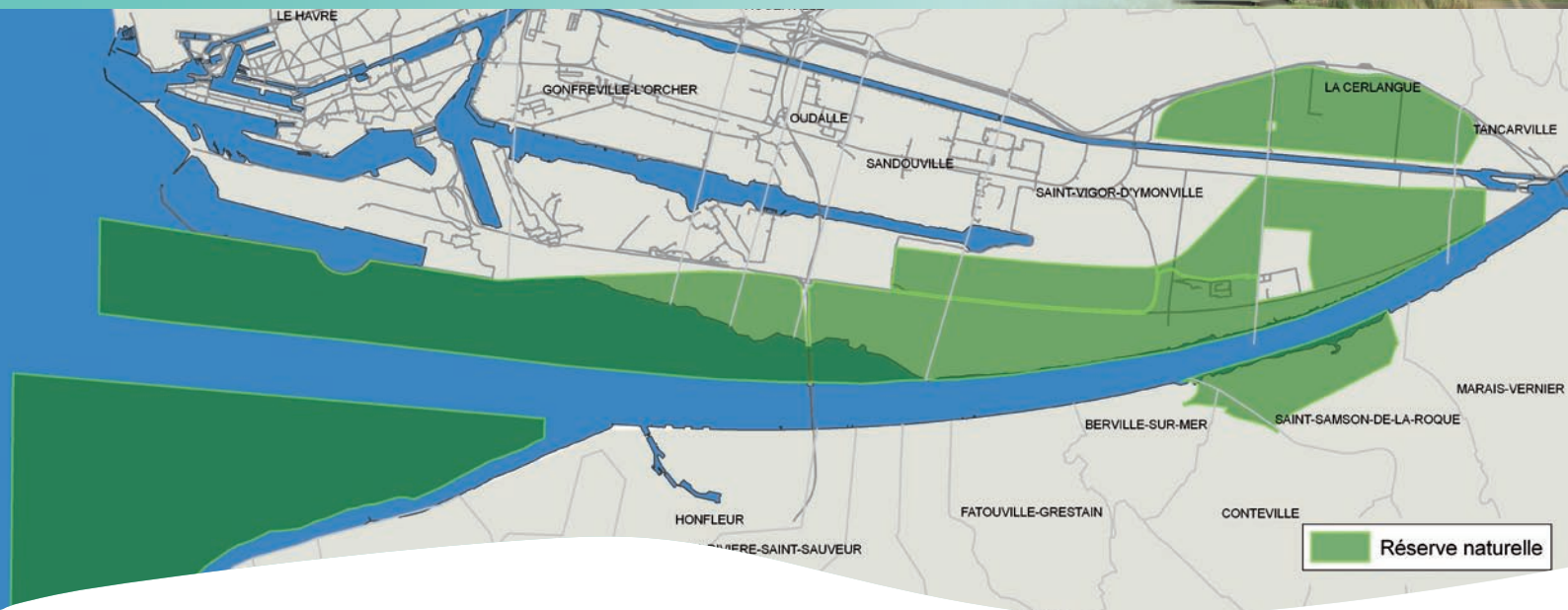
- Préserver les espèces menacées.
- Préserver les habitats, les sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.
- La constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage.

• Quelques exemples des richesses de l'estuaire de la Seine

- Les 60 espèces de poissons recensées.
- Les 63 espèces de mammifères répertoriées.
- Les 20 % de la flore de Haute-Normandie (certaines espèces sont très rares).
- Le seul ensemble dunaire de la région Haute-Normandie.
- Le deuxième site ornithologique français ; outre 80000 à 120000 oiseaux migrateurs par an.
- La deuxième plus grande roselière de France.

<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr>





Le groupe des verts

- Installation de projets industriels polluants et peu créateurs de valeur ajoutée pour notre région (centrales à charbon).
- Isolement de la réserve.
- Destruction de zones humides.
- La réserve sera coupée de son alimentation en eau potable.

« *La région* » Novembre 2009

Les verts sont opposés car cela est trop coûteux, et désastreux pour la réserve naturelle.

« *Cahier d'acteur* » Novembre 2009

La compagnie fluviale de transport (CFT)

- Réduction de temps de chaque parcours.
- Efficacité des infrastructures et superstructures de manutention.
- Accroissement de la capacité d'emport en augmentant les dimensions des bateaux (largeur) jusqu'aux limites des écluses.

Les avantages :

Un grand nombre de réduction tel que :

- De gaz à effet de serre.
- Des nuisances sonores, visuelles et olfactives.
- De la gestion routière et des accidents.
- Amélioration de la sécurité du transport.

« *Cahier d'acteur* » Septembre 2009

Le groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)

Les remarques :

- Les surfaces agricoles deviendront des zones industrielles ou d'urbanisation : ce qui provoquerait une disponibilité des terres agricoles quasi nulle.
- Si le projet a lieu, il y aura une transformation du paysage mais aussi du mode d'exploitation.
- Des conséquences majeures sur la durabilité et la viabilité économiques de leurs exploitations.

Les souhaits :

- Le choix du tracé le plus court serait le mieux apprécié par les agriculteurs.
- Le GEPAES aimerait que les terrains à industrialiser restent le plus longtemps à vocation agricole.
- Demande d'une étude socio-économique.

« *Cahier d'acteur* » Septembre 2009

Le Groupe Ornithologique Normand (G.O.N.m)

- Assèchement des zones humides limitrophes.
- Réduction des espaces disponibles pour la vie sauvage.
- Si le prolongement a lieu, cela provoquerait une disparition de certaines espèces. Le G.O.N.m. pense que ce projet sera fortement dommageable et les conséquences prises sur l'espace protégé de l'estuaire ne sont pas acceptables par l'état.

« *Cahier d'acteur* » Octobre 2009



Conclusion

P our nous, le prolongement du canal nous paraît bénéfique malgré les inconvénients que nous avons pu rencontrer à travers nos recherches ! Bien sûr, ce projet a des avantages et non que des inconvénients ! Il faut qu'il respecte au mieux toutes les conditions pour l'environnement, le développement durable. Beaucoup de paramètres influent sur le choix définitif de ce tracé. Tout d'abord parlons de l'enjeu majeur « La réserve naturelle ». Si le tracé direct est choisi, certes celui-ci est simple mais il passe à l'intérieur de la réserve naturelle : ce qui provoquerait un désastre pour la faune, la flore, etc. Cela entraînerait sans doute un changement considérable pour la réserve naturelle, par conséquent, nous pensons que ce n'est pas le meilleur choix...

Ensuite, la question du transport se pose. Nous pensons qu'avec la réalisation de ce projet, le transport maritime sera plus efficace ! Cela diminuerait les temps de parcours de chaque bateau, une réduction des gaz à effet de serre, mais aussi moins de nuisances sonores...

Pour finir, notre avis serait orienté vers le tracé longeant la réserve naturelle car il ne dérange en aucun cas celle-ci. De plus, plus de 550 hectares pourraient être aménageables.

Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 500 exemplaires.
©Vae Solis Corporate